DLP 6-12-61 0 7 0 ...

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

30 Novembre 1961

Bulletin n° 14 - Novembre 1961

LES COCHENILLES DES ARBRES FRUITIERS

Petits insectes qui se fixent sur les organes végétatifs de nombreuses plantes, les Cochenilles peuvent constituer sur les arbres fruitiers d'abondantes colonies qui affaiblissent et épuisent les arbres contaminés, déterminant un dépérissement progressif de ces derniers Ce dessèchement peut être hâté par l'action d'insectes du bois tels que les Scolytes qui s'attaquent fréquemment à des arbres déjà affaiblis.

Rappelons les principales espèces de Cochenilles qui nuisent au développement des arbres fruitiers dans la Circonscription de Lyon :

- LE POU DE SAN JOSE constitue, depuis 20 ans, plusieurs foyers dans la région lyonnaise. Cette Cochenille contamine principalement les pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, cerisiers groseilliers et cassis. Le Pou de San José présente deux générations durant l'été, la première se situant au cours du moin de Juin, la seconde s'échelonnant du mois d'Août au mois d'Octobre Très prolifique, cet insecte peut infester rapidement les diverses espèces fruitières rappelées ci-dessus et provoquer leur dépérissement accéléré en l'absence de tout traitement spécifique.

- Très néfaste sur pêcher est la COCHENILLE DU MURIER dont l'aire de développement se situe essentiellement dans la vallée du Rhône. Cette cochenille qui attaque également le cassis présente, comme le Pou de San José, deux générations estivales qui ont lieu respectivement fin Mai et début Août.

- LA COCHENILLE ROUGE DU POIRIER qui se developpe sur poirier, pommier, pêcher, prunier, abricotier et cerisier est l'espèce la plus répandue. Cette cochenille détermine des déformations des tiges et rameaux sur lesquels elle constitue des colonies ne présentant qu'une génération au cours de l'été.

- Deux espèces très voisines LA COCHENILLE JAUNE DES ARBRES FRUITIERS et LA COCHENILLE OSTREIFORME se développent aux dépens des pommiers, poiriers, pruniers et groseilliers. Elles ne manifestent qu'une génération estivale.

- Enfin, limitée aux zones assez humides, LA COCHENILLE VIRGULE est essentiellement inféodée aux pommiers et poiriers. La biologie de cette cochenille est très différente des autres puisqu'elle hiverne sous forme d'oeufs qui évoluent durant l'été.

Toutes les espèces qui viennent d'être citées appartiennent aux Cochenilles Diaspines qui sont caractérisées par la formation d'un bouclier cireux abritant le corps de l'insecte.

Chez d'autres cochenilles, les Lécanines, les téguments de l'insecte sont directement imprégnés d'une laque cireuse les rendant rigides et résistants. Le Lécanium du cornouiller et le Lecanium du pêcher sont deux espèces voisines qui se rencontrent parfois abondamment

sur pruniers, pêchers, cerisiers et noyers. Le corps gros et globuleux de ces Lécanines est bien visible. Les jeunes larves fixées l'été sur le feuillage et les rameaux excrètent un miellat favorable au développement du champignon de la fumagine.

COMMENT COMBATTRE LES COCHENILLES ?

Ce sont les traitements insecticides exécutés en hiver qui constituent la base de la lutte contre les cochenilles.

L'abandon ou la mauvaise exécution des traitements d'hiver dans les plantations contaminées par les cochenilles, notamment le Pou de San José et la Cochenille du mûrier, ont eu, pour résultats une rapide progression de l'infestation durant ces dernières années.

Il est important de souligner que les traitements ne sont actifs que si les insectes sont directement touchés par le produit insecticide, c'est à dire si ce dernier est réparti d'un façon uniforme et jusqu'à ruissellement sur l'ensemble des parties végétales contaminées! troncs, branches et brindilles. Ceci implique une parfaite exécution de la pulvérisation, laquelle peut être correctement réalisée par des manipulateurs équipés de lance, à condition toutefois que le travail soit fait avec soin et que les quantités de liquide mises en oeuvre soient adaptées au développement des arbres. Il s'avère que les traitements dits "automatiques" justifiés par ailleurs, sont mal adaptés pour la lutte contre les cochenilles.

Les produits présentant la meilleure efficacité contre les cochenilles diaspines sont les huiles de pétrole ou huiles blanches et les préparations comportant ces huiles parmi leurs composants : huiles jaunes et oléoparathions.

Le Pou de San José est l'espèce la plus sensible à l'action des huiles, en fin d'hiver. Une excellente destruction de cette cochenille est obtenue avec des doses de 3 litres d'huile blanche, 2,5 litres d'huile jaune ou 2 litres d'oléoparathion pour 100 litres d'eau.

Pour obtenir des résultats suffisants contre la Cochenille rouge du poirier il faut employer des huiles jaunes à 4 p.100 ou des oléoparathions à 3 p.100.

Contre la Cochenille du mûrier, les doses à mettre en oeuvre ne doivent pas être inférieures à 3 litres par hectolitre aussi bien pour les huiles jaunes que pour les oléoparathions. Sur pêcher une certaine action phytocide est possible avec les huiles jaunes à dose élevée si les traitements sont faits en dehors de la période de repos complet de la végétation, le mois de février étant l'époque limite. Au contraire, les oléoparathions peuvent être utilisés en traitement de pré-débourrement sur pêcher.

Du fait de sa biologie particulière, les traitements d'hiver du pommier n'ont qu'une action limitée contre la Cochenille virgule du pommier. Aussi, contre cette espèce, il faut nécessairement intervenir en été.

Enfin, dans la lutte contre les cochenilles Lécanines, il sera fait appel à des huiles anthracéniques: huile d'anthracène à la dose de 6 p.100 ou huile d'anthracène jaune (c'est à dire avec adjonction de colorants nitrés) à la dose de 4 p.100, ces produits étant utilisés durant la période de repos végétatif complet. Les oléoparathions employés à 3 litres par hectolitre d'eau permettent également des traitements efficaces à des périodes proches du départ de la végétation.

Les applications hivernales à l'aide des diverses formules recommandées pour détruire les cochenilles ont une action qui n'est pas négligeable contre les stades hivernants d'autres ravageurs, notamment les pontes de pucerons et d'acariens.

Dans le cas de forte infestation de cochenilles des interventions chimiques complémentaires faites en été sont nécessaires. Outre le cas particulier de la Cochenille virgule, ces traitements sont essentiellement justifiés pour compléter la destruction des espèces les plus dangereuses parce que les plus prolifiques, c'est à dire le Pou de San José et la

.../.

Cochenille du mûrier. Les traitements sont à faire sur les jeunes stades; ils sont plus facilement réalisables lors de la première génération de ces cochenilles car la végétation des arbres est moins touffue qu'en fin d'été. Les produits actifs ainsi que les dates les plus favorables pour ces traitements estivaux sont rappelés, chaque année, dans ce Bulletin technique.

ABONNEMENTS POUR 1962 AU "BULLETIN TECHNIQUE"ET A "PHYTOMA"

Le service des abonnements souscrits au titre de 1961 se terminera avec le numéro de Décembre 1961.

Il est recommandé aux abonnés de verser ou de renouveler leur abonnement pour 1962 entre la réception de la présente note et le 31 Janvier 1962.

Les abonnements non renouvelés seront suspendus après cette date. Les abonnements souscrits avant le 31 Juillet 1962 seront échus le 31 Décembre 1962.

Les abonnements souscrits après le 30 Juin 1962, seront, sous réserve des variations de tarif, reportés sur l'année 1963.

Nous rappelons que l'enregistrement des abonnements introduit un délai de deux semaines au moins entre le versement et la première livraison. Ce délai peut être plus long aux époques de l'année où la fréquence de parution est moins grande, ainsi qu'après le 31 Janvier alors que les tâches de la Station deviennent plus nombreuses.

En ce qui concerne PHYTOMA, le délai est de 4 à 8 semaines du fait qu'il s'agit d'une publication mensuelle et que les bandes d'envoi doivent être transmises par les Stations à l'administration de la revue. Les abonnés qui désirent recevoir en plus grand nombre certains numéros de cette revue, ou des numéros antérieurs au départ de leur abonnement ainsi que tous ceux qui, n'étant pas abonnés par l'intermédiaire des Stations d'Avertissements Agricoles ont des réclamations à formuler devront s'adresser directement à SEPAIC, 42 rue du Louvre PARIS 1er

Les tarifs restent inchangés pour 1962, à savoir :

- Service pendant toute l'année d'un seul exemplaire du "Bulletin technique" et de la revue "Phytoma" :

12 NF.- (1.200 Frs)

- Service pendant toute l'année d'un certain nombre d'exemplaires du "Bulletin technique" en plus : 3 NF.- (300 Frs) de plus par exemplaire servi régulièrement en plus. Le Service de "PHYTOMA" reste limité à un exemplaire unique.

Les versements doivent être effectués uniquement par versement ou virement postal au

CCP 9430.12 - Régisseur de Recettes
Protection des Végétaux - 4 place Gensoul
LYON 2°

Les abonnés devront préciser au verso du mandat le nom et l'adresse complets et lisibles auxquels doivent être adressées les publications, ainsi que la localité ou se trouvent les plantations intéressées au cas où cette localité ne serait pas celle de la résidence de l'abonné.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD

Les Contrôleurs :
P. LATARD - H. MILAIRE

Imprimerie de la Station Rhône -Alpes
Le Directeur Gérant : L. BOUYX